

10<sup>c.</sup>

# Journal du Lot

10<sup>c.</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

## Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes .....	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements .....	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## Rédaction &amp; Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

## Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... 80 cent.  
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....  
RECLAMES 3<sup>e</sup> page ( — d' — )..... 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le  
Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**L'échec des négociations financières anglo-américaines. — Le sens du conflit actuel entre la France et le Reich. — Qui l'emportera de la volonté française ou de la volonté allemande ? — A Lausanne : la crise se prolonge. Une démarche imprudente.**

M. Stanley Baldwin, le chancelier de l'Echiquier, est revenu de son voyage en Amérique.

Il avait été chargé, on s'en souvient, par le cabinet anglais de négocier avec le gouvernement de Washington un règlement définitif de la dette anglaise envers les Etats-Unis.

Il s'agissait d'obtenir des conditions plus favorables que ce qui est stipulé dans la loi votée, l'an dernier, par le Congrès : remboursement en 25 ans, à 4 1/2 0/0 d'intérêts.

Contrairement à certaines espérances que des Américains « considérables » avaient fait naître, le principal collègue de M. Bonar Law est revenu le portefeuille vide de tout nouveau contrat.

Ainsi la négociation demeure sans résultat. La Trésorerie américaine s'en tient à un point de vue strictement commercial.

De même qu'elle nous disait à peu près : « Pas de sanctions contre l'Allemagne, tenez-vous-en à des exploits d'huissiers et au jugement d'un arbitrage de banquiers », de même, elle a déclaré à l'émissaire de Downing Street : « Nous sommes liés par des textes aussi impérieux que votre signature. »

Quant à l'enseignement qui se dégage de cet échec, il est aisé à dégager.

Vis-à-vis de l'Angleterre aussi bien que de l'Amérique, quel autre Etat, les Etats-Unis répugnent aux engagements écrits susceptibles de les priver du moindre de leurs droits. Non point que l'Américain soit plus égoïste que le Français, l'Anglais, etc. En aucune façon.

La vérité est qu'en Amérique, le nombre, la diversité, la véhémence des intérêts et surtout leur mode de représentation constitutionnelle, rendent particulièrement pénible la conclusion du moindre accord international, de quelque ordre qu'il soit. En un mot, les Etats-Unis poursuivent une politique d'isolement presque absolue, entièrement commandée par la défense rigoureuse de leurs intérêts.

A notre tour, de savoir le comprendre !

« Tous les résultats de notre victoire sont remis aujourd'hui en balance. » Ainsi s'exprimait l'autre jour, le député André Fribourg, dans sa chronique hebdomadaire des *Annales*.

Il ajoutait : « C'est, en vérité, le quatrième épisode de la guerre commencée en 1914, après la première Marne, Verdun et la seconde Marne... »

C'est le Reich lui-même qui, par son militarisme impénitent et son impérialisme économique démesuré, nous oblige à livrer cette suprême bataille, cette bataille décisive.

Vaincue, l'Allemagne tente une dernière fois de nous ravir, sinon les fruits de la victoire (l'expression serait paradoxale), du moins les légitimes réparations qu'elle nous confère.

Ces réparations, c'est dès 1919 que nous aurions dû les obtenir : nous n'avons pas su les exiger alors, les vouloir immédiates.

Devant notre faiblesse, l'Allemagne s'est enhardie : non seulement, elle a affiché ouvertement son dessein de ne pas nous payer, mais elle s'est refusée au désarmement matériel tout en intensifiant son armement moral.

Ainsi, non contenté de nous braver, elle nous a maladroïtement bravés.

C'est pourquoi, aujourd'hui, devant la révolte allemande, devant le refus si net de consentir aux réparations, devant surtout la volonté affirmée de nos ennemis d'hier de nous entraîner avec eux au gouffre financier, nous réagissons enfin !

S'il fallait dégager le sens des relations franco-allemandes (aussi bien hier qu'aujourd'hui et que demain)

on pourrait dire qu'il s'agit de conflit de deux volontés : celle de la France, qui, après avoir suivi les méthodes les plus conciliantes, entend enfin réaliser son droit aux réparations ; celle de l'Allemagne, qui, bien décidée à payer le moins possible, se rend compte que le succès français dans le cas présent couperait court à ses armoiries.

De là la question : Sommes-nous en état de faire fléchir la volonté allemande, et de nous assurer, de sa part, le minimum indispensable de collaboration ?

Notre présence dans la Ruhr n'a pas d'autre signification que l'affirmation de notre ferme décision de faire fléchir l'Allemagne.

Certains esprits se demandent encore quel est au juste le but que nous poursuivons ; d'autres paraissent supposer que la France songe à exploiter la Ruhr.

La question est nettement posée. Nous aurions grand tort de vouloir entreprendre d'exploiter nous-mêmes des mines et d'administrer la région occupée.

Se serait nous créer de grands embarras et nous charger de lourdes dépenses.

Notre action dans la Ruhr n'a qu'une raison d'être : contraindre l'Allemagne, en usant de moyens d'ordre économique, à s'incliner devant notre volonté d'être payé.

Le caractère véritable de notre opération, on ne saurait mieux le définir que ne le fait, dans les lignes suivantes, le rédacteur financier des *Débats* :

« Le gouvernement allemand ne tardera pas alors à capituler, car l'Allemagne ne peut pas plus se passer du charbon de la Ruhr qu'une ville ne peut se priver d'eau. »

Au total, l'occupation de la Ruhr n'est pas un but, mais un moyen : le moyen d'abattre la résistance allemande, le moyen de briser sa volonté d'hostilité.

A Lausanne, il semble bien que l'on soit à la veille d'une rupture déguisée sous le nom d'un ajournement.

On éprouve quelque peine à comprendre une pareille situation ; surtout on ne s'explique pas l'intransigeance des Turcs.

Si les hommes d'Angora n'étaient point possédés par le démon de la folie, ils se hâteraient de souscrire aux dernières conditions proposées par les Alliés, conditions qui représentent pour eux un succès inespéré.

A quoi bon le dissimuler ? Les Alliés paraissent avoir étalé une faiblesse déconcertante. Notre confrère, A. Gauvain, des *Débats*, peut écrire, non sans une grande apparence de raison :

« Au cours des lamentables négociations de Lausanne, ils ont obtenu des concessions dépassant tout ce que prévoyaient les gouvernements occidentaux, y compris le Cabinet de Paris. Ils ont bénéficié de plus tristes défaillances. Lord Curzon lui-même a cédé successivement sur presque tous les points, sur la défense des Détroits comme sur celle des Capitulations. Il n'a tenu bon que sur Mossoul et l'exterritorialité de Gallipoli. Et encore propose-t-il de soumettre la question des frontières de Mésopotamie à la Société des Nations. Quant à la France, elle n'a figuré que pour assister à la ruine de tous ses intérêts traditionnels, moraux et matériels. »

Et tel est bien, semble-t-il, le rôle de la France : un nouvel acte de gouvernement français en témoignage.

A l'heure où les dirigeants d'Angora répondent à toutes nos concessions par des exigences multipliées, à l'heure où les Alliés leur font tenir un projet de traité de paix qui devrait constituer le maximum de ce qu'on peut accorder aux Turcs, voici que le haut-commissaire français à Constantinople informe officiellement Angora que le projet en question n'est nullement définitif, mais un résumé de l'état actuel des travaux, bref qu'il permet de nouveaux pourparlers, donc de nouvelles concessions.

Evidemment, par cette démarche, le gouvernement français montre qu'il souhaite sincèrement la paix en Orient, qu'il ne négligera aucun ef-

fort pour y parvenir, et que, si pour le malheur de tout le monde la guerre recommençait, la responsabilité en retomberait sur ceux qui n'auraient pas voulu suivre la France, ou venir au-devant d'elle.

Ce souci de réaliser la paix en Orient traduit manifestement les sentiments unanimes du pays.

Mais la méthode employée est-elle la meilleure ?

Les Turcs ne verront dans notre geste qu'un acte de faiblesse. Or, ils ne respectent, à l'exemple de leurs maîtres germaniques, que la force.

En définitive, non seulement la crise de Lausanne menace de s'éterniser, mais nous craignons que la France ne sorte, aux yeux des populations musulmanes, avec un prestige amoindri des actuelles négociations de Lausanne.

M. D.

## INFORMATIONS

## Dans la Ruhr

## Les portes de la Ruhr sont fermées

Les gouvernements français et belge ont fait connaître, mercredi au gouvernement allemand, par l'entremise des ambassades d'Allemagne à Paris et à Bruxelles, qu'en raison du manquement général de l'Allemagne à ses obligations constaté par la commission des réparations, les autorités occupantes de la région de la Ruhr ont reçu l'ordre d'empêcher, à dater du 1<sup>er</sup> février, tout envoi de charbon ou de coke à destination de l'Allemagne non occupée.

## Déclarations du général Degoutte

Le général Degoutte, commandant en chef des troupes d'occupation, a fait les déclarations suivantes à l'envoyé spécial du *Matin* :

« Nous n'avons négligé aucune des possibilités de parvenir à nos fins sans heurt et sans incident. Nous avons laissé aux dirigeants de l'Allemagne le temps de peser leur décision, mais nous ne pouvons aller plus loin dans notre modération s'ils s'obstinent dans une lutte vaine et dans une attitude de défi. Nous allons agir. La responsabilité des maux qui frapperont leur pays retombera sur eux. »

« Car il est une chose dont on ne saurait douter. Les gouvernements alliés ne s'arrêteront pas en chemin. Nous avons la volonté bien nette d'imposer notre volonté. Nous l'imposons et nous briserons la volonté adverse. »

## Une note énergique du gouvernement français à la Bavière

La « Nouvelle Gazette de Vienne » déclare que le gouvernement français avait fait savoir au gouvernement d'empire qu'il n'admettrait pas que la Bavière déclina toute responsabilité en ce qui concerne la sécurité du ministre de France à Munich.

Le gouvernement français aurait notifié au gouvernement d'empire qu'il se verrait obligé de tirer toutes les conséquences de la moindre chose qui arriverait à M. Dard, et que celui-ci ne quitterait pas son poste et resterait à Munich.

## Nos troupes occupent des gares

Les journaux annoncent que les Français ont occupé les lignes de chemins de fer de Coblenche, Bonn, Duren-Aix-la-Chapelle, et de Cologne-Trèves.

Un détachement de cheminots français a occupé la gare centrale de Mayence. Les cheminots ont demandé leur retrait sous menace de grève.

## Les Français surveillent le trafic postal de la Ruhr

Une dépêche d'Essen à l'agence Wolff annonce que M. Brally, fonctionnaire des postes françaises, a été chargé de la surveillance du trafic postal de la Ruhr.

## L'archevêque de Cologne prêche la résistance

L'archevêque de Cologne publie un mandement où il conseille à ses diocésains d'opposer une résistance discrète, forte et libre, à l'oppression du pays. Toutefois, ajoute-t-il, ni la haine, ni l'esprit de vengeance ne doivent nous fermer la voie qui mène à la paix, ardemment désirée.

## Les grands moyens

Suivant le « Lokal Anzeiger », les cheminots allemands ont mis en marche et dirigé sur l'Allemagne non occupée 13 wagons qui étaient

stationnés en gare de Coblenche. Les cheminots ont traversé la gare de Diez à une vitesse d'express, de sorte que le poste français n'a pas pu les empêcher de gagner le territoire non occupé. En conséquence, les Français ont été obligés d'enlever le rail sur une longueur de 300 mètres pour éviter le retour de pareil incident.

## Incendiaires !

Le feu a été mis criminellement aux dépôts de machines de Mayence, de Bingen et de Cassel. Les incendies furent maîtrisés après de longs efforts.

## Un secours russe

Suivant un télégramme de Moscou, à la délégation commerciale russe, le comité central des associations ouvrières a décidé de donner 100.000 roubles or, c'est-à-dire 10.000 livres sterling, à la caisse des grévistes de la Ruhr.

## Un consul sur le pavé

Le consul yougoslave à Berlin avait loué un appartement de six pièces dans Augburgerstrasse, pour 200 fr. par mois. Il y a quelques jours, le propriétaire le fit prévenir qu'à partir du 1<sup>er</sup> février il aurait à subir une augmentation de 100 fr., par mois. Le consul refusant, la conciergerie fit venir une bande de démolisseurs, qui jetèrent le mobilier consulaire à la rue.

## La dette britannique envers les Etats-Unis

La Grande-Bretagne a accepté les conditions de la commission américaine pour la consolidation de la dette britannique envers les Etats-Unis.

Les conditions proposées par la commission américaine sont :

1<sup>o</sup> Un intérêt de 3 0/0 pendant dix ans, après lesquelles l'intérêt sera porté à 3 1/2. Il faut ajouter à cet intérêt 1/2 0/0 pour l'amortissement. La période d'amortissement est, comme il a déjà été annoncé, de 32 années.

## Deux accords gréco-turcs sont signés par les intéressés

Ismet Pacha et M. Vénizelos ont échangé leurs signatures au bas des deux accords gréco-turcs concernant :

1<sup>o</sup> L'échange des otages civils prisonniers de guerre.

2<sup>o</sup> L'échange des populations.

Le premier accord est immédiatement exécutoire. Le second le sera seulement après la conclusion de la paix.

## Les Anglais quittent Constantinople

On apprend de source bien informée, qu'en raison des événements qui peuvent se produire à Constantinople, encore que la situation soit actuellement calme, les Anglais ont transporté leur base à Gallipoli.

## La respiration artificielle

M. J.-L. Breton a présenté à l'Académie des sciences une note de MM. René Legendre et Maurice Nicloux sur les moyens de sauver les asphyxiés.

On sait combien les asphyxies sont fréquentes et leurs causes variées. Pour les manœuvres de respiration artificielle, MM. Legendre et Nicloux préconisent une méthode anglaise encore peu connue en France, qui consiste à coucher l'asphyxié sur le ventre et à appuyer en cadence sur son dos. Cette méthode, due au physiologiste Schefer, est moins pénible et plus simple à pratiquer que celles recommandées officiellement en France.

## Chambre des Députés

Séance du 31 janvier 1923

La Chambre discute le projet de loi portant approbation de la convention internationale conclue à Dresde le 22 février 1922, entre la France, l'Allemagne, la Belgique, la Grande-Bretagne et la Tchécoslovaquie à l'effet d'établir l'acte de navigation de l'Elbe internationalisée.

M. Engender expose le projet qui est voté.

La Chambre discute le projet relatif à la convention franco-suisse réglant la situation dans les zones franches. La discussion est renvoyée au lendemain.

## Sénat

Séance du 30 janvier 1923

Le Sénat procède à l'élection des membres de la Commission d'instruction de la Cour de justice.

M. le ministre des Finances dépose le projet de loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1923. Le projet est renvoyé à la Commission des finances.

Le Sénat reprend la discussion sur la modification à apporter à la taxe sur le chiffre d'affaires. M. de Kerquezec soutient un amendement tendant à exempter de la taxe les cercles, mess, foyers, abris du marin et du soldat. L'amendement est repoussé. L'article 2 du projet est voté.

Séance du 31 janvier 1923

Le Sénat continue la discussion du projet de loi apportant des modifications à la taxe sur le chiffre d'affaires. Un amendement de M. Delahaye tendant à ne pas percevoir la taxe d'importation de 1.400/0 sur les matières premières et les produits visés par l'article 2 du projet, est adopté. Un amendement de M. Michel exemptant de la taxe les groupes d'achats en commun est repoussé.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

## CHRONIQUE LOCALE

## COMPARAISON UTILE

L'occupation de la Ruhr par les troupes françaises soulève, dans certains milieux des protestations, des critiques très vives.

Nous ne mettrons pas en doute la bonne foi des protestataires. Mais, vraiment, il est bon de savoir la différence qu'il y a entre l'occupation de la Ruhr par les Français et les Belges et l'occupation qui fut faite en 1871 en France par les troupes de Bismark.

Aussi bien, le général Degoutte, commandant en chef des armées alliées d'occupation, en recevant, mardi, les journalistes au bureau du quartier général, a tenu à définir en termes clairs le sens de l'action en cours.

« Nous avons hésité a-t-il dit, devant une répression sanglante et brutale. L'armée française n'est pas l'armée prussienne. Nous ne sommes pas des massacreurs. Nous ne mettons pas notre gloire à agir à l'égard des populations civiles en disciples de Bismark, par le fer et par le feu et nous ne voulons pas que l'herbe ne repousse pas où nos chevaux ont posé leurs pieds. »

« Dans cette Ruhr qui a été voilà deux ans le théâtre de violences épouvantables, produites par des troupes allemandes contre des Allemands, les soldats français ont donné un exemple de modération et d'humanité dont leur patrie est fière. Modération n'est pas cependant synonyme de faiblesse et on se tromperait gravement, si on croyait que notre patience est sans limite. Nous n'avons négligé aucune des possibilités de parvenir à nos fins, sans heurts et sans incidents. »

Ces paroles méritent d'être connues, mais surtout elles doivent être comparées à celles que prononçaient en 1871 Bismark, pendant l'occupation des armées allemandes, occupation de 6 départements français qui ne furent évacués que lorsque le dernier million des 5 milliards fut versé.

Bismark avait donné pour instruction à ses deux conseillers financiers, les banquiers Bleichroeder et Henkel de Lannesmark, qui étaient chargés de fixer l'indemnité : « Serrez la vis jusqu'au dernier cran. » — « Nous demanderons le double de ce que nous pourrions raisonnablement obtenir, » répondit Bleichroeder. »

Bismark exigea tout ce qu'on avait demandé.

Lorsque Bleichroeder et Henkel furent en présence de M. Thiers qui leur montrait l'impossibilité de trouver une pareille somme dans un laps de temps relativement court, Jules Favre raconta que les deux financiers proposèrent « le sourire à la bouche et la voix cassante » de se charger de l'opération avec « une raisonnable commission ».

Pendant ce temps, Bismark impatient menaçait de rompre et de reprendre les hostilités.

Bismark vociférait : « Nos conditions sont irrévocables. Nous n'en changerons pas une ligne. Si elles ne

sont pas acceptées et exécutées à la lettre, la guerre recommencera. « Paiement intégral ou coups de canon. »

« Vous voulez donc ruiner la France, » s'écriait Thiers !

Bismark répondait : « Ceci n'est pas mon affaire ; vous avez perdu, payez ou alors vous nous contraindrez aux derniers extrêmes. Tant pis pour vous ! Vous l'avez voulu ! »

Ce n'est donc pas Bismark qui aurait, pendant 4 ans supporté les parolottes des Conférences, et qui, au surplus, aurait réduit de 40 0/0 la dette fixée par le traité de Versailles.

N'est-ce pas intéressant de faire ce rapprochement entre l'attitude actuelle de la France à l'égard de l'Allemagne et celle que tint l'Allemagne contre la France en 1871 ?

N'est-il pas utile de comparer les paroles du général en chef des armées d'occupation de la Ruhr avec les menaces, les injures que proférait Bismark pendant l'occupation par les troupes allemandes de 6 départements français ?

Si l'Allemagne avait été victorieuse, il est certain qu'elle n'aurait pas organisé, toléré des Conférences et que ses troupes seraient installées, encore à cette heure, dans une grande partie de la France, peut-être même à Cahors !

Quoi que l'on pense de l'attitude du gouvernement français, il était nécessaire de montrer ce que fit, en 1871, l'Allemagne victorieuse et ce qu'elle aurait fait si la France avait été vaincue en 1918 !

LOUIS BONNET.

## Au Sénat

Le Sénat a procédé à la nomination des 9 membres de la Commission d'instruction de la Cour de justice.

Parmi les 9 membres élus, nous relevons le nom de M. Loubet, le dévoué sénateur du Lot.

## Notariat

M. Jean Fabre est nommé notaire à Cahors, en remplacement de M. Malet, décédé.

Nous adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue au nouveau notaire, M. Fabre.

## La durée de l'exercice financier

M. Emile Delmas, l'actif député du Lot et plusieurs de ses collègues ont déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de loi portant que le budget de l'exercice 1923 serait applicable à l'exercice 1924. Toutefois, une loi rendue avant le 31 décembre 1924 devra autoriser globalement l'ordonnement des dépenses et la perception des impôts de l'année 1923.

## Question au ministre de l'hygiène

M. Fontanille, sénateur, demande à M. le ministre de l'hygiène quelles sont les conditions requises et les examens à subir pour être secrétaire de direction dans un sanatorium d'Etat.

Réponse. — Aucune condition n'a été exigée jusqu'ici pour l'emploi de secrétaire de direction dans les sanatoriums gérés par l'Etat et il n'a pas été prévu de concours pour le recrutement de ces employés.

Les nominations sont faites par le médecin directeur, conformément à l'article 16 du décret du 10 août 1920.

## FAUSSE ALERTE

Les journaux avaient annoncé, ces jours derniers, que la Commission de l'armée s'occupait au Palais Bourbon, du projet d'organisation territoriale de l'armée. On disait notamment, que dans ce projet, le 17<sup>e</sup> corps, dont le siège est à Toulouse, fusionnerait avec le 18<sup>e</sup> corps, dont le siège est à Bordeaux.

M. Feuga, maire de Toulouse, s'empressa d'adresser aux députés et sénateurs de la Haute-Garonne, dans laquelle il les invitait à s'élever contre ce projet qui tendait à enlever à Toulouse le siège de la 17<sup>e</sup> région.

En même temps, M. Feuga invitait les sénateurs, députés et municipalités de la 17<sup>e</sup> région dans laquelle est compris le département du Lot, à se joindre à la protestation de la municipalité de Toulouse.

Cette fusion n'aura pas lieu. M. Maginot, ministre de la guerre, vient de rassurer les municipalités. Le siège de la 17<sup>e</sup> région restera à Toulouse, de même que celui de la 18<sup>e</sup> région restera à Bordeaux.

